

La FAO valorise le rôle des femmes dans l'agriculture

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a publié le 7 mars son rapport sur « *la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-2011* ». L'organisation estime dans ce document que 925 millions de personnes ont souffert de sous-nutrition en 2010. Elle constate une baisse globale du nombre de victimes de la faim par rapport à 2009, année où 1,02 milliard de personnes étaient sous-alimentées. Bien que ce soit la première fois depuis la période 1995-1997 que le nombre de personnes en situation de sous-nutrition diminue, cela reste le second chiffre annuel le plus élevé depuis la création de la FAO. Parmi ces 925 millions de personnes, 906 millions résident dans des pays en développement, où 16% de la population souffrirait de sous-alimentation. 62% des personnes en situation de sous-nutrition vivent en Asie selon les auteurs, mais c'est en Afrique que la prévalence de la faim est la plus élevée, avec 30% de la population touchée pour la sous-alimentation.

La FAO a également consacré une partie de son rapport au rôle des femmes dans l'agriculture. Elle constate que le manque de performance du secteur agricole d'un grand nombre de pays en développement s'explique, en partie, par le manque de moyens donnés aux femmes pour accomplir leur travail dans de meilleures conditions. Les femmes ont un accès plus difficile que les hommes aux moyens de production et aux services agricoles, ce qui engendre une perte de production importante pour les pays en développement. D'après Jacques Diouf, le Directeur général de la FAO, « *si ces femmes avaient pu travailler dans les mêmes conditions que les hommes, nous aurions réduit de 100 à 150 millions le nombre de personnes qui ont faim dans le monde* ». Les femmes représentent 43% de la main d'œuvre agricole des pays en développement et sont moins productives que les hommes car elles ont un accès limité aux intrants. La FAO indique que des politiques peuvent contribuer à réduire les différences entre hommes et femmes dans le secteur agricole, il s'agit en particulier de tenter d'éliminer la discrimination en matière d'accès aux ressources agricoles, d'investir dans des technologies permettant de réduire l'effort et de faciliter la participation des femmes à « *des marchés ruraux du travail souples, efficaces et équitables* ».

Une étude décrypte les contrats d'acquisition foncière en Afrique

L'International Institute for Environment and Development (IIED), institut anglais indépendant travaillant sur des sujets liés au développement durable, a publié le 9 mars une étude intitulée « *Acquisitions foncières en Afrique : que disent les contrats ?* ». L'auteur, Lorenzo Cotula, y étudie douze contrats d'acquisition foncière dans différents pays d'Afrique. Selon lui, dans la plupart des cas les utilisateurs locaux des terres ne sont pas consultés lors de l'élaboration de ces contrats et sont souvent trompés quand ils font partie des consultations. Dans la majorité des offres étudiées, ce sont des agences gouvernementales qui attribuent les terres aux investisseurs. L'auteur indique que cette situation traduit une tendance forte du droit national de la plupart des pays africains, dans lesquels l'Etat est propriétaire des terres. Même dans les pays qui permettent la propriété foncière, « *les procédures sont lourdes et coûteuses, ce qui signifie qu'une faible partie des populations rurales détient des droits de propriété* », selon M.Cotula. Le rapport indique que les acteurs de transactions foncières très importantes sont normalement tenus de faire participer les ayants droit, mais que le manque de reconnaissance des droits coutumiers exclut généralement les populations locales des négociations. L'auteur souligne le manque de transparence qui caractérise la plupart des transactions foncières à grande échelle en Afrique subsaharienne et explique que la plupart des contrats ne sont pas accessibles au public. Il met tout de même en avant des exemples de bonnes pratiques, tel que le Libéria, où les contrats fonciers sont ratifiés par le parlement et mis en ligne.

Les députés européens critiquent l'attitude la Commission dans les négociations commerciales

Dans une résolution adoptée le 8 mars, le Parlement européen a émis de nombreuses critiques vis à vis de la Commission européenne concernant les négociations des accords commerciaux et leurs impacts sur l'agriculture. Les députés ont en particulier exprimé leurs inquiétudes sur les effets d'un accord avec le Mercosur et demandent à la Commission de présenter une évaluation de ces conséquences. Ils estiment également, dans le communiqué de presse du Parlement, que l'Union européenne « *a fait une « offre extrêmement généreuse » concernant l'agriculture dans le cadre de l'agenda de Doha pour le développement, sans avoir été payée de retour par des concessions équivalentes* ».

Sources: AFP, Reuters, FAO, IIED, Parlement européen, Agrapresse.